

Appel à Contribution

Foncier Irrigué : Enjeux et Perspectives pour un Développement Durable de l'Irrigation

Coordination : Jean-Philippe Venot (IRD), Ali Daoudi (ENSA d'Alger), Sidy Seck (UGB Saint-Louis), Amandine Hertzog Adamczewski (CIRAD)

Les questions de l'accès, du contrôle, et de la gouvernance de l'eau et du foncier font et continueront de faire l'objet de nombreux débats comme l'illustrent les discussions récurrentes et hautement politiques sur l'accaparement des terres et des ressources en eau, dans un contexte où la pression sur les ressources naturelles ne cesse de s'accroître et les enjeux de sécurité alimentaire d'augmenter.

C'est un sujet sans doute moins médiatique mais tout aussi important pour les millions d'agriculteurs des pays du Sud que ce numéro spécial de la revue *Cahiers Agricultures*, élaboré dans le cadre des travaux du COSTEA (Comité Scientifique et Technique pour l'Eau Agricole, <https://www.comite-costea.fr/>) abordera : celui **du foncier irrigué**.

Le développement de l'irrigation, à partir des eaux de surface ou des eaux souterraines, bouleverse profondément les dynamiques agricoles et rurales et redéfinit les rapports fonciers, le statut et la valeur des terres, comme leurs modalités de gestion et de mise en valeur. Le foncier est donc une question centrale lorsqu'on s'intéresse à l'agriculture irriguée, notamment du fait de la multiplicité des acteurs en jeu (agriculteurs dits familiaux, agro-entrepreneurs de tailles diverses, administrations étatiques, etc.) et qui sont souvent mus par des logiques et des intérêts différents et parfois contradictoires.

Si le foncier irrigué peut être alors vu comme une 'catégorie foncière distincte', il n'en reste pas moins que la diversité des réalités irriguées signifie que les enjeux liés au foncier et à sa gouvernance peuvent se décliner de multiples façons, notamment du fait (1) de diverses modalités d'accès et d'usage du foncier antérieures au développement ou à la réhabilitation d'aménagement hydro-agricoles aux formes et empreintes territoriales diverses, (2) de l'agroenvironnement dans lequel ces aménagements s'insèrent -notamment en termes de disponibilité en eau et/ou pression sur la terre ou (3) des grandes dynamiques productives et agraires dans le cadre desquelles l'irrigation se développe et auxquelles elle contribue - notamment via la promotion d'un modèle intensif en partie basé sur l'agro-entreprenariat.

Ainsi, en Afrique de l'ouest, les questions et les débats se sont largement focalisés sur le besoin de concilier différents régimes de droits fonciers et sur les enjeux de sécurisation, formalisation, et dédommagement dans le cadre d'investissements hydro-agricoles publics ou privés reconfigurant les modalités d'accès et d'usages. Au Maghreb, l'extension du domaine foncier irrigué, notamment motivée par une volonté politique d'intensification et d'optimisation d'usages de ressources en eau limitées, pose des questions de durabilité et

d'articulation entre instruments de régulation du foncier et de ressources en eau de surface mais aussi souterraines. En Asie du Sud-Est, mis à part les quelques micro-front pionniers où les superficies irriguées continuent d'augmenter, les enjeux sont surtout liés à la différenciation socio-économique que l'accès au foncier irrigué peut induire.

Ce numéro spécial aura donc pour objet de faire un état des lieux des débats sur le foncier irrigué dans des contextes aussi divers que l'Afrique au Sud du Sahara, la rive sud de la Méditerranée, l'Asie du Sud-Est et l'Amérique Latine. Pris dans son ensemble, ce numéro spécial mettra en évidence les points communs et les divergences dans les multiples dynamiques foncières inhérentes au développement de l'irrigation dans ces parties du monde. Les contributions pourront aborder les thématiques suivantes, non exhaustives :

- L'identification et l'analyse critique des enjeux fonciers inhérents à différentes modalités de développement et pratiques de l'irrigation: irrigation dite 'traditionnelle' ou 'communautaire'; irrigation depuis les eaux souterraines; périmètres hydroagricoles publics, privés ou en mode de gestion hybride, etc.
- Les politiques publiques et modèles de développement de l'agriculture irriguée et leur prise en compte de la 'question du foncier', en soulignant objectifs, outils, et moyens mais aussi leurs possibles contradictions et incohérences.
- La question de l'articulation entre droits d'accès à l'eau et au foncier et des modalités de gestion collective de ces deux ressources étroitement liées en milieu irrigué ;
- Les reconfigurations de ces droits en lien avec l'émergence de nouvelles modalités de développement de l'irrigation et de nouvelles règles et outils de gestion du foncier irrigué (faire-valoir indirect, Partenariat-Public-Privé, agrégation, etc.) et leurs implications en termes de durabilité socio-éco-environnementales ;
- La pluralité des régimes de droits d'accès au foncier irrigué et, notamment, les interactions et articulations entre droits dits 'modernes' et 'traditionnels' et pratiques dites 'formelles' et 'informelles' dans divers contextes irrigués ;
- Les opportunités mais aussi les risques liés à diverses modalités d'accès et de gestion du foncier irrigué notamment en termes de durabilité économique des exploitations agricoles du point de vue des irrigants et/ou des états ;
- Les mécanismes pour un accès sécurisé et équitable favorisant une mise en valeur durable du foncier irrigué pour les agriculteurs du Sud;
- La vulnérabilité induite par la formalisation des droits (du fait notamment d'une non reconnaissance formelle des droits coutumiers ou de nouvelles pratiques rendues possibles par l'octroi d'un titre permet: vente utilisation comme collatéral, etc.)

En lien avec la ligne éditoriale de la revue, deux types de contributions pourront être proposées : (1) *des articles originaux* (de 30,000 signes, espace compris, maximum) valorisant des travaux de recherche empirique et/ou faisant une synthèse académique des enjeux identifiés ci-dessus et (2) *des articles d'opinion* (de 10,000 à 20,000 signes espaces compris) décrivant des expériences opérationnels et/ou politique de gestion du foncier irrigué. Les articles seront préférablement soumis en Français mais les contributions en Anglais de la part d'auteurs anglophones seront également considérées. Des instructions plus détaillées quant au format des soumissions sont disponibles sur le site de la revue : <https://www.cahiersagricultures.fr/fr/pour-les-auteurs/instructions-aux-auteurs>.

Les auteurs intéressés doivent faire parvenir leur résumé **de 500 à 1,000 mots incluant quelques repères bibliographique clés** aux coordinateurs de ce numéro spécial (jean-philippe.venot@ird.fr ; ali.daoudi@edu.ensa.dz; sidysecksn@yahoo.fr; amandine.hertzog@cirad.fr) avec copie à cahiers.agric@cirad.fr d'ici le **15/06/2021**.

Le calendrier indicatif ci dessous identifie les dates limites clés du processus de publication. Les propositions reçues seront traitées 'au fil de l'eau', et les articles publiés et mis en ligne dès acceptation par le journal suite à la relecture par les pairs:

Diffusion de l'Appel	05/05/2021
Réception des résumés de proposition	15/06/2021
Évaluation des résumés et retour aux auteurs	09/07/2021
Réception des articles	30/09/2021
Retour aux auteurs après relecture par les pairs	15/12/2021
Soumission des articles revus	01/03/2022
Publication	01/06/2022